

Etape par étape pour la création d'une MAM



Je contacte l'infirmière PMI pour l'accompagnement de mon projet et faire une RIPA



Je réalise une étude de besoin

Je contacte l'ADS Caf de mon territoire pour récolter les données



Je réalise une étude du budget



Je rédige un projet d'accueil, un règlement de fonctionnement et une charte de fonctionnement



Je crée une association/SCI



J'affine mon projet avec le coût total du local et des travaux

Si travaux et conditions d'éligibilité , je peux faire une demande de PALA ou PIAJE auprès de la Caf



Je dépose ma demande d'agrément



Instruction du dossier par la PMI et délivrance des agréments + formation



J'ouvre la MAM

Sous réserve d'éligibilité je sollicite une aide au démarrage et/ la PRAM auprès de la Caf



L'étude de besoins

Il est primordial d'élaborer une étude de besoins sur le territoire du projet Mam afin de vérifier la pertinence du projet par rapport à l'offre d'accueil existante.

Elle est à réaliser avant toute recherche de local. Une implantation pertinente au regard du diagnostic territorial est un facteur clé pour la pérennité du service. Il est très important que la Mam s'implante sur un territoire où il existe des besoins en mode d'accueil pour la viabilité du projet en lui-même et pour ne pas déstabiliser l'offre d'accueil existante.

Vous pourrez recueillir les informations nécessaires en vous adressant à la mairie du lieu d'implantation de la Mam, aux communes voisines, aux communautés de communes ou communautés d'agglomération, à la Caf, à la PMI, aux Rpe du territoire, etc.

Les éléments suivants sont à prendre en compte sur le territoire du projet :

- Contexte géographique (urbain, rural) ;
- Nombre d'enfants de moins de 6 ans ;
- Evolution des naissances ;
- Les entreprises situées à proximité ;
- Perspectives de développement de la commune (construction de logements, développement de zones d'activité) ;
- L'offre d'accueil existante et à venir :
 - Taux de couverture petite enfance ;
 - Nombre de places en accueil collectif ;
 - Nombre d'assistants maternels ;
 - Existence d'accueil de loisirs et de Lieu d'accueil Enfants Parents (LAEP);
- Les besoins non satisfaits des familles : horaires atypiques ou en accueils spécifiques (problématiques de santé ou situation de handicap) ;
- Les équipement et services ressources du territoire (Rpe, ludothèque, etc).